

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 07293
Numéro SIREN : 813 716 073
Nom ou dénomination : LA FONCIERE REI

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2020 sous le numéro de dépôt 34686

LA FONCIERE REI

Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 d'euros
Siège social : 48-50 Rue Voltaire, 93100 Montreuil
813 716 073 R.C.S. Bobigny

(la "**Société**")

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 6 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt,
Le 6 novembre 2020,

LE SOUSSIGNE

Paul JARQUIN, de nationalité française, né le 27 août 1983 à Neuilly-sur-Seine et demeurant 33, rue Lebour, 93100 Montreuil (l'"**Associé Unique**"), propriétaire de la totalité des cent mille (100.000) actions composant le capital social de la Société,

a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de démission de la société REI Habitat de son mandat de président et nomination de Monsieur Paul Jarquin en qualité de nouveau président de la Société ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Ont été mis à la disposition de l'Associé Unique les documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- la lettre de démission de la société REI Habitat de son mandat de président de la Société,
- le texte des décisions soumises à l'Associé Unique.

L'Associé Unique prend acte que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été mis à sa disposition pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique constate la démission de la société REI Habitat de son mandat de Président de la Société et décide de nommer, à compter de ce jour :

Monsieur Paul JARQUIN,
né le 27 août 1983,
de nationalité française,
demeurant 33, rue Lebour, 93100 Montreuil

en qualité de Président de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Monsieur Paul Jarquin a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions qui lui sont conférées et ne faire l'objet d'aucun empêchement à l'exercice de celles-ci.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

 *Paul Jarquin*

Paul JARQUIN